

Information sur l'entretien professionnel pour les candidates / candidats

Procédure de qualification Charpentière CFC / Charpentier CFC

Directives

- Vous déterminez pour chacun des **7 domaines d'activités / compétences opérationnelles** un sujet obligatoire. (Cela représente 7 sujets de 2 pages A4)
- Si les candidat(e)s accomplissent leur PQ selon l'Art. 32, le chef expert définit les 7 sujets
- Les sujets ne sont **valables** que s'ils comportent **la signature du candidat et de son formateur**, un titre, une date, la mention du numéro et du nom de l'activité / compétence opérationnelle concernée (par ex. 4.1 Edifier des structures porteuses).
- Chaque sujet de 2 pages A4 doit être copié en couleur "côte à côte" sur du papier blanc au format A3 et plié en son milieu (avec un papier d'environ 80g/m²).
- Aucune copie recto / verso n'est acceptée.
- Les sujets issus des cours interentreprises ne sont pas admis à l'entretien professionnel. Si l'entreprise formatrice l'autorise, les sujets des CIE peuvent être comptés dans le nombre total des entrées.
- Vous remplissez sur la quittance vos "données du candidat".
- Sur la quittance, vous écrivez le titre du sujet selon le domaine d'activité / compétence opérationnelle désigné.
- Vous signez et copiez votre quittance de remise des sujets lorsqu'elle est complète.
- Les documents suivants doivent se trouver dans l'enveloppe C4:
 - 7 copies de sujets obligatoires au format A3 en couleur et la quittance originale.
- Lors de la remise, prenez avec vous l'enveloppe fermée et la copie de la quittance. Sur la copie de la quittance vous recevrez la confirmation que vous avez bien remis l'enveloppe à l'enseignant(e).

Non-respect des directives

- Si vous ne rendez aucun sujet obligatoire avant la date limite indiquée, vous recevrez la note de 1 (non remis) pour la partie 2.2.4 "Entretien professionnel".
- Si moins de 7 sujets (domaines de compétences opérationnelles) sont remis, ou plusieurs dans le même domaine de compétence opérationnelle, le chef-expert choisira librement un à trois domaines. Les experts poseront des questions sur les domaines choisis par le chef-expert.
- Il en ressort que pour les sujets manquants, vous ne pourrez pas effectuer de présentation. Dès lors, vous n'obtiendrez aucun point pour la présentation du sujet et le temps sera réduit de 5 minutes pour la présentation. Les 6 points réservés à la présentation seront alors déduits.

Entretien professionnel

- Pour chaque candidat, l'entretien professionnel dure au total 45 minutes (3 x 15 minutes).
- Pour l'entretien, vous devez prendre avec vous les 7 sujets originaux.
- Vous ne pouvez avoir vos sujets devant vous uniquement lors de la présentation (brève présentation).
- Du papier, des crayons ou stylos seront à votre disposition pour faire des esquisses.
- Vous expliquez aux 2 experts votre sujet au moyen d'une courte présentation d'env. 4-6 minutes. (introduction, préparation, exécution, achèvement, etc.)
- Les experts posent ensuite des questions sur votre sujet auxquelles vous devez répondre. Il peut également y avoir des questions issues d'autres domaines de compétences opérationnelles, mais qui correspondent à votre sujet.
- Pendant l'entretien aucun moyen auxiliaire ou d'enregistrement n'est autorisé.

Checkliste

- Copies couleurs des 7 sujets obligatoires sur du papier blanc env. 80g/m², sur format A3 plié au milieu. ○
- Les sujets sont numérotés et signés par vous et votre formateur. ○
- La quittance originale de remise des sujets est remplie et signée et une copiée une fois. ○
- Dans l'enveloppe fermée se trouvent: 7 sujets et la quittance originale. ○
- L'enveloppe fermée ainsi que la copie de la quittance doivent être apportées à l'école professionnelle. ○